

# **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019**

## **PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 19 septembre 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS (arrive à 20h10), Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Samuel CATELAND, Patricia PERRET (arrive à 20h15) et Julia WILMET.

**Absente avec excuse :** Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Antoine DUPIN  
Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Christine VALADE

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Subvention exceptionnelle de fonctionnement au FC Perreux**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 600 euros au FC Perreux pour l'achat de maillots et de matériel spécifique pour les enfants.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle

**M. Le Maire propose ensuite au Conseil Municipal de rajouter trois délibérations à la séance de ce jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces trois points pour délibérations. Il s'agit des trois dossiers suivants :**

#### **Arrivée de Monsieur Patrick DUCROS (20h10)**

- **Subvention exceptionnelle de fonctionnement aux donneurs de sang**

M. LAREURE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une

subvention exceptionnelle de 218 euros (108 euros pour le punch et 110 euros pour les repas) aux donateurs de sang.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle

- **Approbation du rapport définitif de la CLECT de Roannais Agglomération du 19 juin 2019**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le rapport définitif de la CLECT suite au transfert de la compétence lecture publique et à la modification du périmètre de la zone d'activité touristique de Villerest plage – barrage.

Elle ajoute que ces évolutions n'ont pas d'impact financier sur l'attribution de compensation de la commune de Perreux.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport définitif de la CLECT de Roannais Agglomération de juin dernier.

- **Convention de mise à disposition du 1<sup>er</sup> étage de la salle des sports à l'association Liberty**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition du 1<sup>er</sup> étage de la salle des sports à l'association LIBERTY (Zumba) pour l'année 2019 / 2020 pour 2 cours par semaine.

Elle précise que la recette pour la commune s'élèvera à 600 euros pour l'année (200 euros par trimestre).

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition du 1<sup>er</sup> étage de la salle des sports pour les cours de zumba.

- **Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le Centre de Gestion de la Loire pour les risques santé et prévoyance et approbation du montant de la participation financière ainsi que des modalités de versement**

#### **Arrivée de Mme Patricia PERRET (20h15)**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 42 suite à la mise en concurrence réalisée.

Pour le risque santé (mutuelle pour les agents), opérateur retenu = MNFCT et, pour le risque prévoyance (en cas d'arrêt de travail ...), opérateur retenu = MNT.

Proposition : adhésion de la commune pour ces 2 risques et participation financière de la commune à hauteur de 10 euros par mois par agent pour chaque risque (soit 20 euros par mois pour un agent qui prendrait la mutuelle et une prévoyance via cette convention de participation).

M. le Maire fait remarquer que si la commune adhère, c'est pour une durée de six ans.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à cette convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour les risques santé et prévoyance et approuve également à l'unanimité la participation financière à hauteur de 10 euros par mois par agent pour chaque risque.

- **Achat de la licence IV de la Bodega par la commune**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'achat de la licence IV de la Bodega pour un montant de 4 600 euros.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de la licence IV de la Bodega pour un montant de 4 600 euros.

- **Convention de partenariat avec le Département de la Loire pour le fonctionnement d'une bibliothèque / médiathèque publique**

M. LAREURE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat avec le Département de la Loire pour le fonctionnement de la bibliothèque / médiathèque de Perreux, qui est classée au niveau B3 de la typologie des bibliothèques publiques. Cette convention établie pour une durée de 3 ans, définit les conditions d'octroi de l'aide technique du Département et, en contrepartie, les obligations / engagements de la commune (locaux, formation du personnel, budget d'acquisitions annuel minimum ...).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de partenariat avec le Département de la Loire pour le fonctionnement de la bibliothèque / médiathèque de Perreux.

- **Convention de partenariat avec l'association Cœur2Bouchons pour la collecte des bouchons en plastique**

Mme STALARS expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat avec l'association Cœur2Bouchons pour la collecte des bouchons en plastique (bac en mairie), celle-ci étant établie pour une durée de 3 ans.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de partenariat avec l'association

- **Avenant au contrat d'apprentissage pour l'apprentie en formation professionnelle aux services techniques**

M. DUCROS explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver un avenant au contrat d'apprentissage de l'apprentie aux services techniques, du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020, ce qui pourra notamment lui permettre d'accroître son expérience et de repasser certaines épreuves de son diplôme (maçonnerie).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant au contrat d'apprentissage pour l'apprentie en formation professionnelle aux services techniques.

- **Bilan des cessions et acquisitions 2018 de la commune**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu le 24 octobre 2019. Les élus valident ce report.

- **Rapports d'activité 2018 du Syndicat Roannaise de l'Eau sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte des rapports d'activité 2018 du syndicat Roannaise de l'Eau sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, conformément au dernier alinéa de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

- **Rapport d'activité 2018 du SEEDR sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2018 du SEEDR sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

- **Rapport d'activité 2018 de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés**

M. le Maire expose que le Conseil Municipale est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2018 de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre des dispositions du décret

n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

- **Rapport d'activité 2018 de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2018 de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Projet OPHEOR ancienne Cure**

Concernant l'ancienne Cure, M. le Maire présente « le projet OPHEOR (diaporama), pour personnes vieillissantes, à mobilité réduite ».

L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable à ce projet, projet qui associera de l'ancien et du contemporain.

M. le Maire précise que l'ascenseur et les escaliers se situeront dans la partie contemporaine du bâtiment. Le bâtiment sera composé au sous-sol, de deux garages et un cellier pour chaque appartement. Au total, ce sont 7 appartements prévus, des T2 et T3.

M. le Maire continue d'exposer le projet en précisant que le chantier devrait commencer en mars / avril 2020 pour une durée approximative d'un an et pour un coût d'environ 1 million d'euros (avec une participation de la commune à hauteur de 200 000 euros qui pourrait être échelonnée sur 2 ou 3 ans).

Mme STALARS souligne que ce projet d'OPHEOR sur Perreux témoigne de l'attractivité de la commune.

Mme WILMET fait remarquer que la réalisation de ce projet aura un impact fort pour les habitants du bourg et qu'il faudra donc leur expliquer, voire prévoir une réunion publique (durée des travaux, bruit, circulation ...).

M. le Maire ajoute également qu'il sera opportun et nécessaire de revoir / repenser le stationnement à proximité de ce projet (Place Verdun).

- **Projet augmentation du nombre de places l'EHPAD**

M. le Maire commence par saluer Mme Morel pour le travail qu'elle a effectué. En effet, l'EHPAD a répondu à un appel à projets du Département de la Loire. Ce dernier a récemment donné son accord pour la construction d'une résidence autonomie de 50 logements : 25 en résidence R+2 et 25 en pavillons jumeaux. Le chantier devrait commencer à l'automne 2020 pour une durée approximative d'1,5 / 2 ans.

- **Irrigation terrain de foot**

M. le Maire explique que le terrain d'entraînement n'est pas en bon état. Trois entreprises ont été contactées pour des devis pour des travaux (gazon et irrigation) ; c'est l'entreprise MOTET paysages qui a été retenue pour les réaliser.

M. le Maire remercie M. le Maire de Roanne, plus particulièrement M. Jean Marc DETOUR, pour le prêt du terrain de football de l'Arsenal pour l'entraînement des équipes seniors pendant la durée de ces travaux.

- **Suite appel à projets Bodega**

M. le Maire précise qu'un appel à projets a été lancé en juin dernier et que des visites ont eu lieu cet été. Sur cinq dossiers déposés, 1 seul semble cohérent et sérieux pour la reprise de la Bodega. Le contact a été pris avec ces personnes qui sont en train de vendre leur affaire dans le Sud de la France. Ils devraient pouvoir reprendre l'activité à Perreux cette fin d'année 2019, avec donc la partie bar / restauration et gestion des gîtes.

- **Fin location ex maison Favre**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires quitteront le logement mi-octobre prochain. Les futurs repreneurs de la Bodega pourraient donc peut-être occuper ce logement dans un premier temps.

M. le Maire ajoute que le relevé topo de ce bâtiment sera à réaliser de manière à ce que le prochain mandat puisse travailler à un éventuel projet dans ces locaux.

- **Suite projet réhabilitation ex maison Deveaux**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la mise en concurrence lancée pour la maîtrise d'œuvre, c'est le cabinet FIGURAL architectes qui a été retenu pour cette mission. Le cabinet va notamment retravailler sur certains points : accès au sous-sol, climatisation, isolation phonique ... Les travaux devraient commencer au printemps 2020.

- **Barrière gravière à déplacer**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la barrière va être déplacée en amont, côté équarrissage.

- **Repas des Anciens (volontaires pour servir)**

M. le Maire précise que le repas des Anciens se déroulera le 13 octobre prochain, dans la même configuration qu'en 2018 (même traiteur, même groupe musical).

Se proposent pour le service : Mme STALARS, Mme VALADE, Mme PERRET, M. DUCROS, M. le Maire, M. MATRAS, Mme WILMET, Mme RENARD et M. LAREURE.

- **Intervention des élus en tour de table**

M. DUCROS informe que le goudronnage des voies aura lieu la semaine du 23 septembre 2019.

M. DUMAS fait remonter que certains habitants des Plaines se plaignent de l'entretien insuffisant dans ce quartier.

M. PLACE précise à nouveau la nécessité de faire remonter au garde champêtre les informations liées à la sécurité (individu, véhicule suspect ...).

M. LAREURE mentionne les événements du week end à venir : vernissage du 20 septembre 2019 à 19h et journée du 21 septembre 2019. Il propose également de réunir la commission fleurissement qui est finalement calée au lundi 30 septembre 2019 à 19h.

Enfin, Mme PERRET souligne aussi que visiblement aux Plaines des camions passent dans le lotissement pour éviter les dos d'âne, ce qui engendre de la circulation, du bruit ...

### **RAPPEL DE DATES**

- Commission bulletin municipal : jeudi 26 septembre 2019 à 18h30
- Match de gala basket féminin : vendredi 27 septembre 2019 à 20h30
- Réunion bilan de mandat Sénateur Tissot : mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19h30 à Mably
- Réunion publique Santé Mut : mardi 8 octobre 2019 à 18h30 à la salle des vignes
- Repas des Anciens : dimanche 13 octobre 2019 à la salle des vignes
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 24 octobre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.